



Décès conjoint

Par jph

Bonjour

suite au décès de ma femme cause d'un cancer l'assurance de mon habitation couvre le décès a 100%, cette assurance me demande un certificat médical afin de connaître le jour et l'origine du décès, l'hôpital m'a envoyé un certificat sur lequel il est écrit mort naturelle, est il plus judicieux de donner ce certificat médical avec l'inscription mort naturelle ou vaut il mieux que soit précisé la décès a cause d'une maladie?

merci

Par yapasdequoi

Bonjour et condoléances.

L'assurance emprunteur souhaite vérifier si la cause du décès est bien couverte par le contrat, surtout s'il y a eu des exclusions de garantie à la signature.

Vous saurez assez vite si ce certificat lui suffit ou s'il faut plus de précisions.

Par jph

merci pour vos condoléances et pour votre réponse

Par laure0805

Bonjour et sincères condoléances

Pour l'avoir vécu en 2023, attendez vous à ce que l'assurance ne se contente pas d'un certificat de mort naturelle...

Crédit souscrit en 2012, décès en 2023, les arrêts de travail m'ont été demandés depuis 2007, recherche d'antécédant cachés sans doutes, en attendant je devais continuer à rembourser seule les échéances, nous avons passé tout les deux une visite médicale, prise de sang etc...

Bon courage

Par yapasdequoi

Sans vous angoisser outre mesure, en attendant les demandes éventuelles d'autres informations, vous pouvez relire le contrat pour vérifier les exclusions (conditions générales et conditions particulières).

Au besoin faites vous aider par votre médecin pour bien comprendre les termes utilisés.

Par jph

merci Laure0805 pour vos condoléance et vos explications je sens que la suite va être compliqué

Par yapasdequoi

Votre cas n'est pas forcément comparable.
Ne vous découragez pas.

Par jph

bonjour yapasdequoi, merci de la réponse, j'ai lu les conditions générales et particulières il semble que tout soit ok, j'ai rdv mercredi avec mon medecin je vaislui exposer le problème

Par yapasdequoi

C'est vous qui avez anticipé qu'il y a un "problème" ? ou c'est l'assureur qui fait des difficultés ?